



Arrêté n°5 portant organisation
de l'élection des représentants étudiants
au conseil d'administration
du centre régional des œuvres universitaires de Lille

La rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'Académie de Lille
Chancelière des Universités

- **Vu** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R822-1 et R822-12 ;
- **Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 ;
- **Vu** le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 ;
- **Vu** le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 ;
- **Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 ;
- **Vu** l'arrêté du 13 août 2021 ;
- **Vu** la circulaire du 31 août 2021 ;
- **Vu** l'arrêté rectoral en date du 22 octobre 2021 relatif à la liste électorale initiale ;

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Lille qui aura lieu du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre, les étudiants mentionnés en annexe 1 du présent arrêté sont électeurs et éligibles.

Article 4 : le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Lille et affiché dans ses locaux.

Article 5 : la liste électorale définitive (annexe 1) sera affichée dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lille à l'adresse suivante :

Services centraux du CROUS de Lille
74, rue de Cambrai
59 000 Lille

La liste électorale sera également accessible sur le site internet messervices.etudiant.gouv.fr.

Article 6 : le directeur général du CROUS de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 novembre 2021

Valérie CABUIL